MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
pour l'administration

MARCHE PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE
(En application des articles L1111-1, L2123-1, L2125-1 et R2123-1 à R2123-7 du Code de la Commande publique)

Projet n° 2026-USID04-050

Objet :
OCHEY (54) - Base aérienne 133 de NANCY-OCHEY
Réfection de la toiture du hangar HM7

ID COSI : 444926

COMPTE RENDU DE VISITE ECOLOGIQUE

(réalisé par la société **ANTEAGROUP** en juin 2026)

ANNEXE N°8 AU CCTP

Service
Infrastructure de la
Défense Nord-Est

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Compte rendu de visite écologique

Base Aérienne de Ochey (54)

Projet de changement de toiture et réfection générale de deux hangars



Rapport - version A – 17 juin 2026

Projet suivi par Thibaud FREMAUX – 06.24.93.31.46 – thibaud.fremaux@anteagroup.fr

anteagroup

ZAL carrefour de l'Artois
RD 950
62 490 Fresnes les Montauban
SIRET: 393 206 735 00788
www.anteagroup.fr

Fiche signalétique

Base aérienne de Ochey (54)

Projet de changement de toiture et réfection générale de deux hangars

CLIENT	SITE
Service Infrastructure de la Défense Nord-Est	**Base Aérienne de Ochey – BA133 (54)**
54 170 Thuilley aux Groseilles	
ICD Naomi DAVELUY Chef de la section travaux (STX) Unité de Soutien de l'Infrastructure de la Défense (USID) de Nancy Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Est 80 rue du sergent Blandan CS 53864 – 54029 NANCY Cedex Tél : 03 83 87 18 80	

RAPPORT D'ANTEA GROUP	
Responsable du projet	Thibaud FREMAUX
Interlocuteur commercial	Julien CHADEFAUX
Rapport n°	A146467
Version n°	A/
Votre commande et date	en attente de réception
Projet n°	LORA250519

	Nom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	Thibaud FREMAUX	Ingénieur de projet	Juin 2026	
Vérification	Christian XHARDEZ	Responsable d'activité	Juin 2026	
Approbation	Christian XHARDEZ	Responsable d'activité	Juin 2026	
Relecture qualité	Thomas HOAREAU	Superviseur du projet	Juin 2026	

Suivi des modifications

Indice Version	Date de révision	Nombre de pages	Nombre d'annexes	Objet des modifications
A	17/06/2026	17	0	Etablissement du rapport – version minute

Liste des sigles et acronymes

Cadre réglementaire / environnemental

- **APPB** : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
- **ENS** : Espace Naturel Sensible
- **ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
- **ZSC** : Zone Spéciale de Conservation (Natura 2000)
- **ZPS** : Zone de Protection Spéciale (Natura 2000)
- **SIC** : Site d'Importance Communautaire
- **pSIC** : proposition de Site d'Importance Communautaire
- **Natura 2000** : Réseau européen de sites naturels protégés
- **SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- **SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- **PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- **TVB** : Trame Verte et Bleue

Projet / aménagement

- **SID-SE** : Service d'Infrastructure de la Défense Sud-Est
- **SSOUT** : Section Soutien
- **USID** : Unité de Soutien de l'Infrastructure de la Défense
- **EP** : Eaux Pluviales
- **EU** : Eaux Usées
- **AEP** : Alimentation en Eau Potable
- **PMR** : Personnes à Mobilité Réduite
- **ZAC** : Zone d'Aménagement Concerté

Méthodologie / écologie

- **ERC** : Éviter – Réduire – Compenser
- **EVEE** : Espèce végétale exotique envahissante
- **EUNIS** : European Nature Information System (classification des habitats)
- **CB** : CORINE Biotopes
- **N2000** : Natura 2000 (codification habitat)
- **INVMED** : Inventaire des espèces invasives en région Méditerranée

Statuts et conservation

- **PN** : Protection Nationale
- **DH** : Directive Habitats
- **DO** : Directive Oiseaux
- **LRN** : Liste Rouge Nationale
- **LC** : Préoccupation mineure (*Least Concern*)
- **NT** : Quasi menacée (*Near Threatened*)
- **VU** : Vulnérable

Sommaire

1. Contexte 5
1.1. Contexte de l'étude 5
1.2. Description synthétique des travaux prévus 5
2. Enjeux écologiques ciblés 8
2.1. Oiseaux du bâti 8
2.2. Chauves-souris 8
2.3. Cas particulier du bâtiment HM7 8
2.4. Cas particulier du bâtiment HM6 10
3. Analyse des impacts potentiels par type de travaux 12
3.1. Mesures recommandées selon la séquence ERC 12
3.1.2. Réduire 13
3.1.3. 3.1.3. Compensation 13
3.1.4. Accompagner 13
3.2. Périodes de sensibilité et calendrier recommandé 14
3.3. Points de vigilance réglementaires 14
4. Conclusion 15

Table des figures

Figure 1: localisation des bâtiments 6
Figure 2 : plan de masse HM6 7
Figure 3 : plan de masse 7
Figure 4: bâtiment HM7 Figure 5: bâtiment HM7 9
Figure 6: bâtiment HM7 Figure 7 : Bâtiment HM7 9
Figure 8 : intérieur du bâtiment HM7 9
Figure 9: localisation du nid d'hirondelles 10
Figure 10: extérieur bâtiment HM6 Figure 11 : faux plafond HM6 10
Figure 12: intérieur bâtiment HM6 Figure 13 : intérieur bâtiment HM6 11
Figure 14 : quai de chargement Figure 15 : nid d'hirondelle sur le bardage acier que quai . 11
Figure 16 : nid de frelon asiatique 11

1. Contexte

1.1. Contexte de l'étude

La présente étude s'inscrit dans le cadre du projet porté par le Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Est (SID-NE), visant la réfection générale de deux hangars HM6 et HM7au sein du de la base aérienne de Ochey-Nancy, situé à Thuilley aux Groseilles (Meurthe et Moselle).

L'opération concerne principalement des interventions sur les toitures, les bardages, les charpentes, les menuiseries, les plafonds suspendus, les dispositifs de désenfumage, l'éclairage de sécurité et les réseaux d'eaux pluviales.

Compte tenu de la nature des travaux, les principaux enjeux écologiques portent sur les espèces utilisant le bâti comme support de nidification, de repos, de reproduction ou de gîte, notamment les oiseaux du bâti et les chauves-souris.

Concernant le bâtiment HM7, la visite de terrain indique toutefois un niveau d'enjeu plus faible : le bâtiment est complètement fermé, aucun accès à l'intérieur n'a été constaté pour les oiseaux ou les chauves-souris, et aucun indice de présence n'a été observé, notamment absence de fientes, de traces d'occupation ou de nids. Le bâtiment correspond à un hangar de réparation de matériel, véhicules et engins terrestres. L'utilisation d'une soufflerie contribue également à rendre l'intérieur peu accueillant pour la faune, en raison des perturbations générées.

1.2. Description synthétique des travaux prévus

Opération : Les travaux consisteront notamment à :

- Démolir les cheminées et les sorties de toiture non utilisées.
- Démolir les lanterneaux de désenfumage et les puits de lumière associés.
- Démolir les couvertures métalliques et les bardages en pignons.
- Reprise et renforcement des charpentes métalliques en fonction des nouveaux désenfumages.
- Mise en place de couvertures neuves en panneaux sandwichs et de tous les accessoires associés.
- Mise en place de bardages neufs au niveau des pignons.
- Remplacement des gouttières pendantes et des descentes des eaux pluviales.
- Traitement et peinture sur toutes les charpentes (toitures + parois).
- Reprise des désordres d'étanchéité en pied de bâtiments.
- Travaux au niveau des plafonds suspendus.
- Isolation des plafonds des locaux annexes.
- Remplacement des menuiseries les plus dégradées.
- Travaux d'électricité et d'éclairage de sécurité.

- Mise en place d'un système de sécurité incendie dans chacun des 2 hangars.
- Mise en place d'écrans de cantonnement et de lanterneaux de désenfumage (puits de lumière compris).

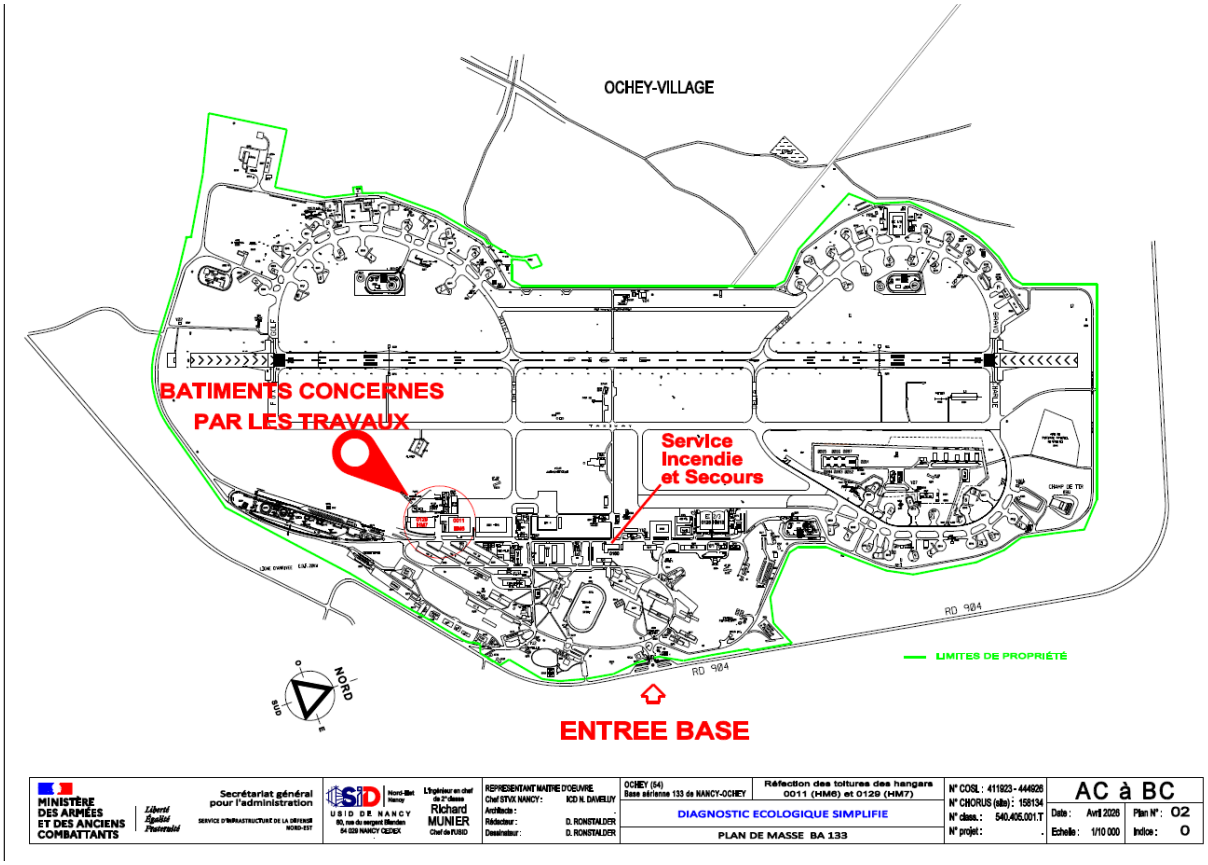


Figure 1: localisation des bâtiments

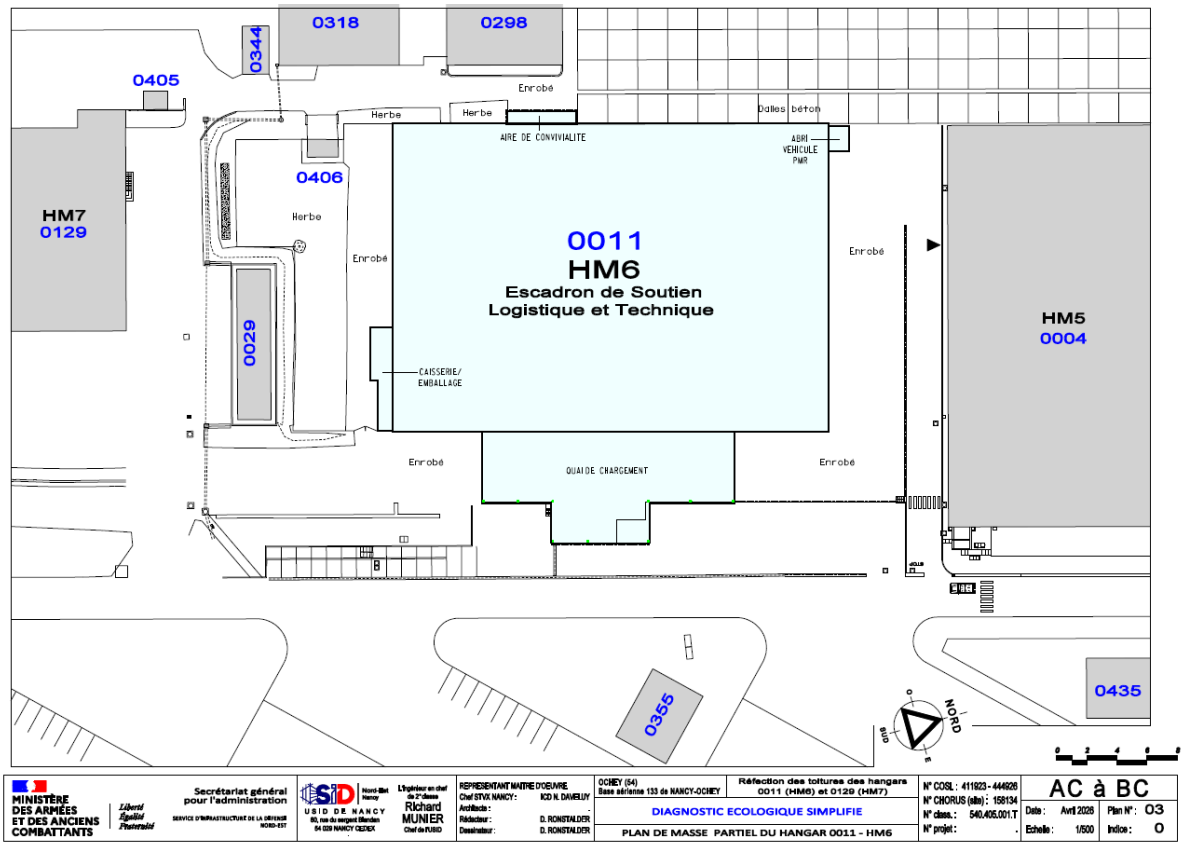


Figure 2 : plan de masse HM6

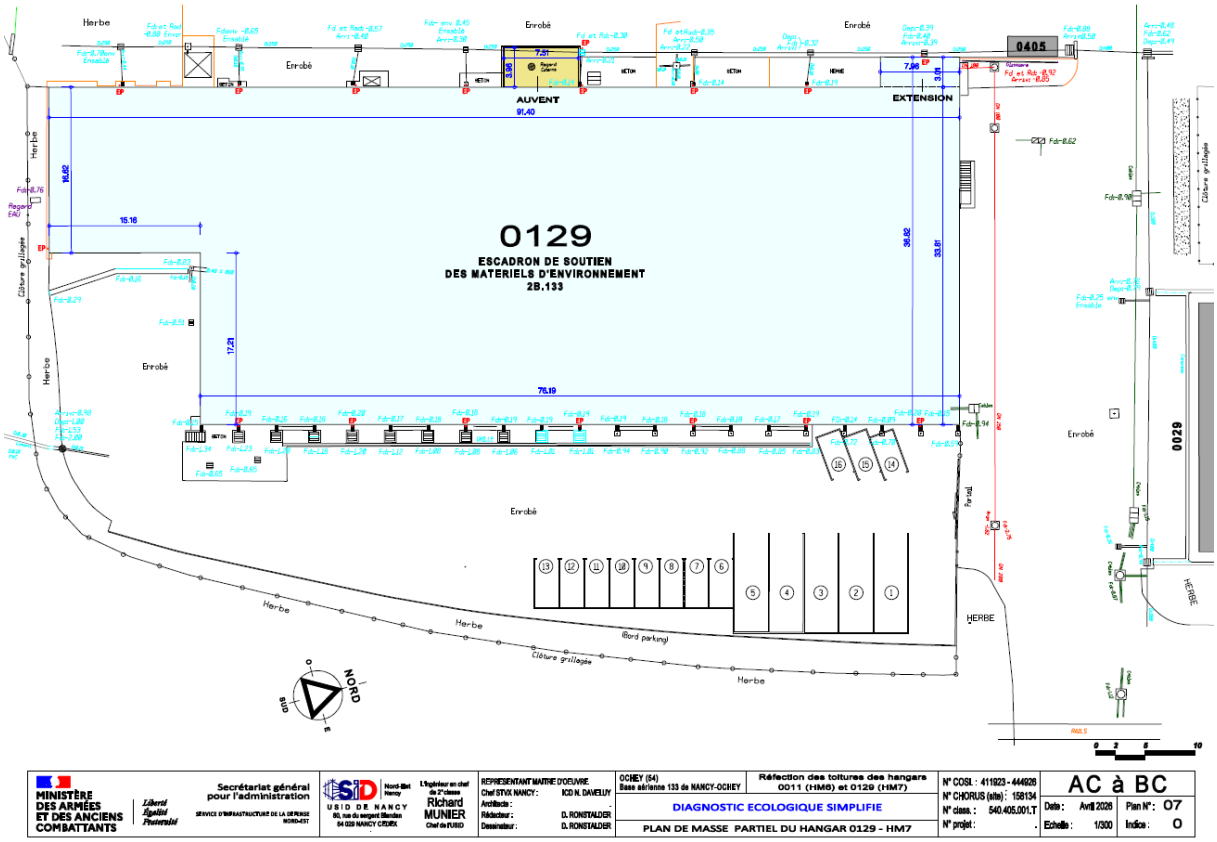


Figure 3 : plan de masse HM7

2. Enjeux écologiques ciblés

2.1. Oiseaux du bâti

Les bâtiments concernés peuvent présenter des zones favorables à certaines espèces d'oiseaux utilisant le bâti : rebords, corniches, interstices de bardage, rives de toiture, anciennes cheminées, sorties de toiture, lanterneaux, pignons, menuiseries dégradées ou zones abritées sous couverture.

Les travaux de démolition de couvertures, de bardages, de cheminées, de lanterneaux et de sorties de toiture peuvent entraîner un risque de destruction de nids, de dérangement en période de reproduction, voire de mortalité d'individus, notamment en présence d'œufs ou de jeunes non volants.

2.2. Chauves-souris

Les chauves-souris peuvent exploiter les bâtiments comme gîtes temporaires, estivaux, de reproduction ou d'hibernation. Les zones les plus sensibles sont les interstices sous bardage, les fissures, les jonctions toiture-façade, les combles ou volumes techniques, les plafonds suspendus, les espaces sous couverture, les habillages de pignons, les anciennes sorties de toiture et les menuiseries dégradées.

Les interventions prévues sur les couvertures, les bardages, les plafonds suspendus, les charpentes, les pignons et l'éclairage peuvent conduire à la suppression de gîtes, au dérangement d'individus, à l'obturation d'accès, ou à une altération des conditions favorables à leur présence. Les chauves-souris étant particulièrement sensibles au dérangement et à l'éclairage artificiel, une attention spécifique est nécessaire avant et pendant le chantier.

2.3. Cas particulier du bâtiment HM7

Le bâtiment HM7 présente des conditions défavorables à l'installation de la faune à l'intérieur du bâti. Il est entièrement fermé et ne permet pas l'accès des oiseaux ou des chauves-souris aux volumes internes. Lors de la visite de terrain, aucun indice de nidification ou de fréquentation n'a été relevé à l'intérieur : absence de fientes, absence de nids, absence de traces d'occupation et absence d'individus observés. Son usage comme hangar de réparation de matériel, véhicules et engins terrestres, associé au fonctionnement d'une soufflerie, renforce le caractère peu attractif du bâtiment pour l'avifaune et les chiroptères. En revanche, un abri situé en dehors de la zone de travaux, mais faisant partie du bâtiment HM7, accueille un nid d'hirondelle. Ce secteur constitue un point de vigilance particulier : les travaux devront être organisés de manière à éviter toute destruction du nid et tout dérangement susceptible de compromettre la nidification.



Figure 4: bâtiment HM7



Figure 5: bâtiment HM7



Figure 6: bâtiment HM7



Figure 7 : Bâtiment HM7





Figure 8 : intérieur du bâtiment HM7



Figure 9: localisation du nid d'hirondelles

2.4. Cas particulier du bâtiment HM6

Le bâtiment HM6 présente également des conditions globalement défavorables à l'installation de la faune dans le bâti. Il est entièrement fermé et a récemment fait l'objet d'une isolation par l'extérieur, ce qui limite fortement, voire rend inexistantes, les ouvertures et interstices disponibles en façade. Les potentialités d'accès ou de gîte pour l'avifaune du bâti et les chauves-souris apparaissent donc très faibles sur la majeure partie du bâtiment. En revanche, une partie du quai de déchargement présente des nids d'hirondelles ; ce secteur constitue une zone à enjeu fort et devra faire l'objet d'une vigilance particulière avant et pendant les travaux. La présence d'un nid de frelon asiatique a également été relevée sur le quai de chargement de HM6 ; ce point constitue un enjeu de sécurité pour les intervenants et devra être pris en compte dans l'organisation du chantier.



Figure 10: extérieur bâtiment HM6



Figure 11 : faux plafond HM6



Figure 12: intérieur bâtiment HM6

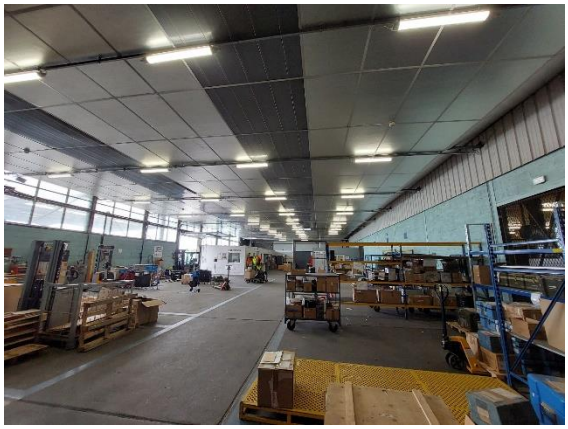


Figure 13 : intérieur bâtiment HM6

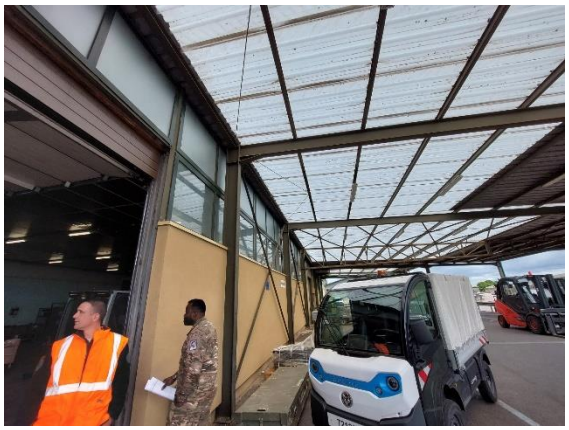


Figure 14 : quai de chargement



Figure 15 : nid d'hirondelle sur le bardage acier



Figure 16 : nid de frelon asiatique

3. Analyse des impacts potentiels par type de travaux

Travaux concernés	Enjeux oiseaux	Enjeux chauves-souris	Niveau de vigilance
Démolition des cheminées, sorties de toiture, lanterneaux et puits de lumière	Risque de nids sur ou dans les éléments à déposer	Risque de gîtes dans les interstices et volumes associés	Fort
Dépose des couvertures métalliques et bardages en pignons	Perte de supports de nidification et dérangement	Suppression de gîtes fissuricoles ou accès sous bardage	Fort
Reprise des charpentes, plafonds suspendus et isolation	Dérangement d'oiseaux éventuellement présents en intérieur ou sous toiture	Risque d'individus en repos, reproduction ou hibernation dans volumes cachés	Fort
Remplacement des menuiseries dégradées	Nidification possible dans cavités et encadrements	Présence possible dans fissures, coffres ou interstices	Moyen à fort
Travaux d'électricité et d'éclairage de sécurité	Dérangement ponctuel	Risque de perturbation par éclairage artificiel, notamment près des accès de gîtes	Moyen
Reprise d'étanchéité en pied de bâtiment et eaux pluviales	Impact limité sauf présence de nids bas ou cavités	Impact limité sauf accès bas ou fissures utilisées	Faible à moyen

3.1. Mesures recommandées selon la séquence ERC

3.1.1.1.1.1. 3.1.1. Éviter

- Bien que la visite n'ait pas mis en évidence de présence de chiroptères ou d'avifaune à l'intérieur des bâtiments, le calendrier des travaux devra être précisé de manière à privilégier les périodes les moins sensibles pour ces groupes, en particulier hors période principale de nidification des oiseaux et hors périodes de sensibilité majeure des chauves-souris.
- Éviter toute dépose brutale de bardage, couverture, lanterneau ou cheminée sans contrôle préalable des cavités et interstices.

- Maintenir autant que possible les accès ou micro-habitats favorables non incompatibles avec la sécurité et la pérennité des ouvrages.

3.1.2. Réduire

- Mettre en place un phasage des travaux par bâtiment et par façade afin de limiter les dérangements simultanés.
- Prévoir une visite de contrôle juste avant les travaux, notamment si le chantier débute au printemps, en été ou en période hivernale.
- Déposer progressivement les éléments sensibles sous contrôle visuel : couvertures, bardages, lanterneaux, habillages de pignons et éléments de plafond.
- Limiter les travaux bruyants et vibratoires à proximité d'un nid ou d'un gîte identifié.
- Prendre en compte l'abri rattaché au bâtiment HM7 accueillant un nid d'hirondelle, bien que situé hors zone de travaux, en maintenant une zone de vigilance permettant d'éviter toute destruction du nid et tout dérangement pendant la période d'occupation.
- Prendre en compte la présence d'un nid de frelon asiatique sur le quai de chargement du bâtiment HM6, en sécurisant le secteur concerné et en prévoyant une intervention adaptée avant tout travail à proximité immédiate.
- Limiter l'éclairage nocturne du chantier et orienter les luminaires vers le sol, en évitant toute illumination directe des façades, pignons, rives de toiture ou accès potentiels de gîtes.
- En cas de découverte d'oiseaux nicheurs, d'œufs, de jeunes ou de chauves-souris, arrêter les travaux dans la zone concernée et solliciter immédiatement un écologue pour définir la conduite à tenir.

3.1.3. 3.1.3. Compensation

L'absence d'indice de présence de faune au sein des bâtiments visités ne justifie pas la mise en œuvre de mesures compensatoires. En revanche, des mesures d'accompagnement destinées à améliorer l'habitat et à maintenir des conditions favorables à la faune du bâti sont proposées dans le paragraphe suivant.

3.1.4. Accompagner

- Prévoir des gîtes artificiels ou dispositifs intégrés pour chauves-souris, par exemple dans les bardages ou sur les façades, sous réserve de validation par un écologue et de compatibilité avec les contraintes militaires et techniques.
- Conserver ou recréer des accès favorables dans certains volumes non sensibles du bâti lorsque cela est compatible avec la sécurité incendie, l'étanchéité, la maintenance et l'exploitation des hangars.
- Assurer un suivi après travaux si des enjeux écologiques sont confirmés lors du diagnostic initial.

3.2. Périodes de sensibilité et calendrier recommandé

Période	Oiseaux	Chauves-souris	Recommandation
Mars à août	Période principale de nidification	Activité printanière et estivale, reproduction possible selon gîte	Éviter les déposes lourdes sans diagnostic et contrôle préalable
Mai à juillet	Présence possible d'œufs et de jeunes	Période sensible de mise bas et élevage des jeunes	Période très sensible, interventions à encadrer fortement
Novembre à mars	Sensibilité généralement plus faible pour la nidification	Hibernation possible dans certains volumes ou interstices	Vigilance forte si gîte d'hibernation potentiel
Septembre à octobre	Hors période principale de reproduction pour la plupart des espèces	Période souvent plus favorable selon occupation du site	Période généralement à privilégier, sous réserve du diagnostic

Le calendrier définitif devra être confirmé et précisé avant le démarrage du chantier. Bien que la visite n'ait pas relevé d'existence de présence de chiroptères ou d'avifaune à l'intérieur des bâtiments, les dates d'intervention devront autant que possible privilégier les périodes les moins sensibles, notamment hors période principale de nidification des oiseaux et hors périodes de sensibilité majeure des chauves-souris. En l'absence d'enjeu identifié, certaines interventions pourront être réalisées avec des mesures de vigilance simples. En présence d'espèces protégées ou d'habitats utilisés, le calendrier et les modalités d'intervention devront être adaptés.

3.3. Points de vigilance réglementaires

La plupart des oiseaux nicheurs du bâti ainsi que toutes les espèces de chauves-souris sont protégés. La destruction d'individus, de nids occupés, de gîtes ou d'habitats nécessaires à leur cycle biologique peut nécessiter des adaptations du projet, voire des démarches réglementaires spécifiques. Toute découverte d'espèces protégées pendant ou avant les travaux doit entraîner l'arrêt immédiat de l'intervention dans la zone concernée et l'avis d'un écologue.

4. Conclusion

Les travaux prévus sur les bâtiments HM6 et HM7 présentent des enjeux différenciés vis-à-vis des oiseaux du bâti et des chauves-souris, nécessitant une vigilance générale lors des interventions sur les toitures, bardages, pignons, lanterneaux, charpentes, plafonds suspendus et menuiseries.

Pour HM7, l'intérieur du bâtiment est considéré comme à enjeu faible à très faible au regard de son caractère totalement fermé, de l'absence d'indices de présence et de son usage industriel peu favorable à la faune ; en revanche, la présence d'un nid d'hirondelle dans un abri attenant, bien que situé hors zone de travaux, impose de préserver ce secteur et d'éviter toute destruction ou dérangement, notamment en maintenant une distance de précaution adaptée pendant la période d'occupation.

Concernant HM6, l'enveloppe globale du bâtiment apparaît peu favorable en raison de son isolement extérieur récent et de son absence d'accès, mais la présence de nids d'hirondelles au niveau du quai de déchargement constitue un enjeu fort nécessitant des mesures d'évitement ou d'adaptation des travaux, en particulier en période de nidification ; par ailleurs, un nid de frelon asiatique localisé sur le quai de chargement devra être traité comme un point de vigilance sécurité, impliquant la sécurisation préalable de la zone et une intervention spécifique.

De manière générale, il convient de cibler la vigilance sur les zones extérieures et les éléments susceptibles d'offrir des interstices (bardages, rives de toiture, pignons, lanterneaux, menuiseries, quais et abris attenants), d'organiser les travaux en privilégiant les périodes les moins sensibles pour l'avifaune et les chiroptères, et de réaliser une vérification visuelle préalable avant toute dépose d'éléments pouvant constituer des supports de nidification ou des gîtes temporaires, même en l'absence d'indices relevés lors de la visite de terrain.

Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable. Les incertitudes ou les réserves qui seraient mentionnées dans la prise en compte des résultats et dans les conclusions font partie intégrante du rapport.

En conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou d'une reproduction partielle de ce rapport et de ses annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne sauraient engager la responsabilité de celui-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.

Les résultats des prestations et des investigations s'appuient sur un échantillonnage ; ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas liés à l'hétérogénéité des milieux naturels ou artificiels étudiés. Par ailleurs, la prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par Antea Group ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.

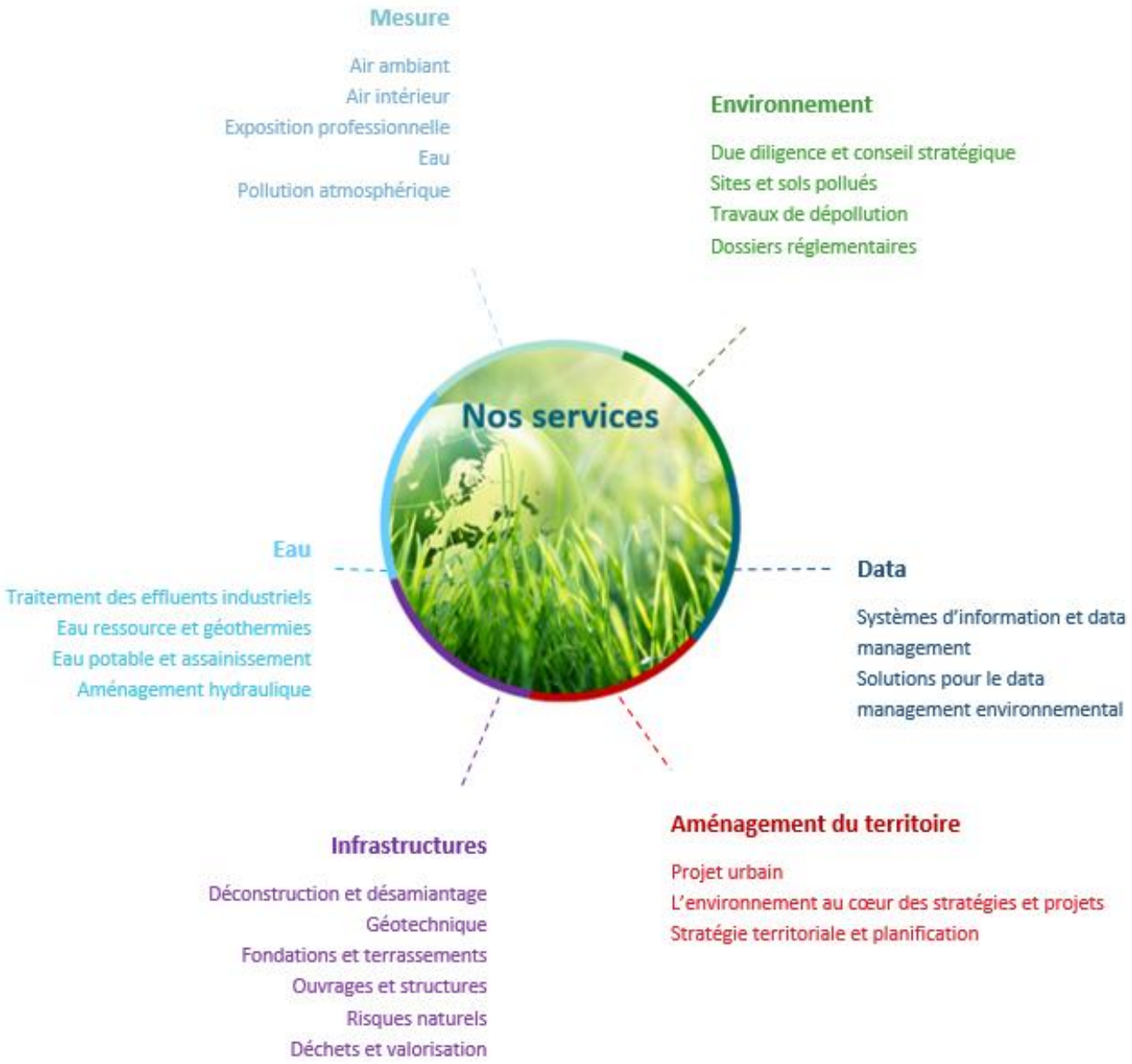
De même, le contenu de la prestation INFOS ne peut être considéré comme exhaustif. Il est le reflet de ce que les personnes rencontrées et les documents transmis et consultés ont pu révéler. La responsabilité d'Antea Group ne saurait être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Antea Group s'est engagé à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à l'exécution des prestations et s'est conformé aux usages de la profession. Antea Group conseille son Client avec pour objectif de l'éclairer au mieux. Cependant, le choix de la décision relève de la seule compétence de son Client.

Le Client autorise Antea Group à le nommer pour une référence scientifique ou commerciale. A défaut, Antea Group s'entendra avec le Client pour définir les modalités de l'usage commercial ou scientifique de la référence.

Ce rapport devient la propriété du Client après paiement intégral de la mission, son utilisation étant interdite jusqu'à ce paiement. A partir de ce moment, le Client devient libre d'utiliser le rapport et de le diffuser, sous réserve de respecter les limites d'utilisation décrites ci-dessus.

Pour rappel, les conditions générales de vente ainsi que les informations de présentation d'Antea Group sont consultables sur : https://www.anteagroup.fr/annexes


Mesure
Air ambiant
Air intérieur
Exposition professionnelle
Eau
Pollution atmosphérique
Environnement
Due diligence et conseil stratégique
Sites et sols pollués
Travaux de dépollution
Dossiers réglementaires
Nos services
Eau
Traitement des effluents industriels
Eau ressource et géothermies
Eau potable et assainissement
Aménagement hydraulique
Data
Systèmes d'information et data management
Solutions pour le data management environnemental
Infrastructures
Déconstruction et désamiantage
Géotechnique
Fondations et terrassements
Ouvrages et structures
Risques naturels
Déchets et valorisation
Aménagement du territoire
Projet urbain
L'environnement au cœur des stratégies et projets
Stratégie territoriale et planification